

La V.A.E : « une démarche individuelle accompagnée, au C.H.R.U. de Tours »

Jack Charon - Directeur des soins



*1 ère Journée des Aides-soignants
en région Centre*

Jeudi 10 Décembre 2009 à Blois

Le C.H.R.U. de Tours : Quelques repères

- 2000 lits et places
- 6000 personnels non médicaux dont
 - 4000 soignants dont
 - 1300 aides-soignants
 - 500 A.S.H.Q.
 - 1800 IDE

Recrutement Aide-soignant (2008)

- 108 recrutements pour
- 269 candidatures

La promotion professionnelle au C.H.R.U. de Tours

- Sur le budget « plan de formation 2010 », 1.36% de la masse salariale est consacrée à la promotion professionnelle (2 344 128 €)

En synthèse

- Des besoins satisfaits par
 - Une demande supérieure à la capacité de recrutement
 - un contexte géographique et économique favorable
 - une politique de promotion professionnelle développée
- Des réussites au concours AS qui ne sont pas systématiquement prises en charge la 1^{ère} année, voire perte du bénéfice du concours au bout de 2 ans.

L'impact de la mise en œuvre de la V.A.E. aide-soignante

- 2005 à 2007 : aucun
- 2008 :
 - Premières retombées d'un dispositif « à retardement »
 - Mise en œuvre d'une politique d'accompagnement

Une stratégie

- Permettre et accompagner l'accès à la qualification par la VAE sans pénaliser toutefois l'accès à la formation initiale par la voie de la promotion professionnelle.

Le dispositif d'accompagnement

- Un recensement annuel des projets individuels de V.A.E.
- Un entretien systématique avec toute personne ayant un projet V.A.E.
 - Information sur la V.A.E.
 - Étude du parcours professionnel et des motivations
- Un avis de la Direction des Soins à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales (DPAS)
- Une décision sur l'accompagnement (DS et DPAS)

Le dispositif d'accompagnement

- Un 2e entretien après la décision du jury de V.A.E.
 - Sur poste à pourvoir en qualité d'AS
 - Sur éventuel changement de service
 - Sur des formations
 - Sur une représentation du Livret 2 (totale ou partielle)
 - Sur une admission en IFAS pour valider certains modules
- Un avis de la Direction des Soins à la DPAS
- Une décision de l'établissement (DS et DPAS)

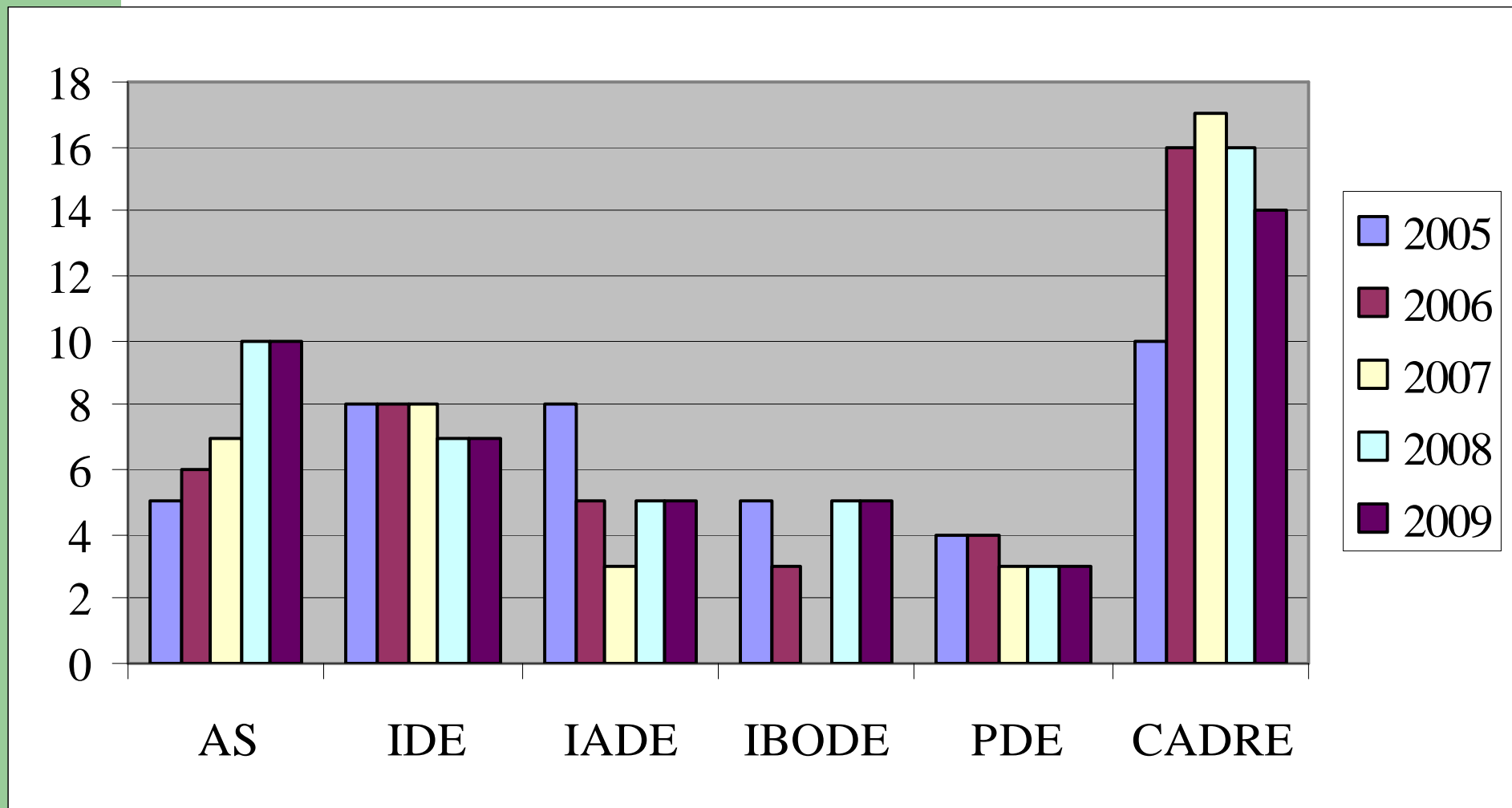
Le dispositif d'accompagnement

- Dans tous les cas : décision sur les modalités de prise en charge des frais par l'établissement.
- Enveloppe 2009 :
 - 6 500 € pour 10 modules de positionnement
 - 12 000 € pour 20 modules complémentaires

Évolution de la politique en matière d'études promotionnelles

- Augmentation du nombre de financement d'études AS.

Évolution des promotions professionnelles



Évaluation du dispositif

- Pour le professionnel :
 - Une vue plus réaliste du dispositif VAE
 - Le sentiment de solitude est moins évoqué par les professionnels
 - Une position de l'établissement connue du professionnel dès le début de son projet

Évaluation du dispositif

- Pour l'établissement :
 - Meilleure visibilité sur les moyens à consacrer (VAE et promo prof)
 - Moins de perte de bénéfice du concours
 - Gestion prévisionnelle facilitée
 - Diminution du nombre de projets V.A.E.

Les perspectives.....?

- Avenir de la V.A.E. aide-soignante au C.H.R.U. de Tours
 - L'impact des restructurations liées au Plan directeur?
 - Une vision plus positive du concours?
 - Diminution (provisoire) du nombre de départs à la retraite

Mais...

- Une situation contractuelle entre le professionnel et l'Établissement, dans laquelle le professionnel reste maître de son projet.



Merci de votre attention !